



Attestation sur l'honneur

(remplace le certificat médical si vous l'avez fourni l'an dernier)

Le licencié qui souhaite renouveler sa licence devra désormais attester au-près de son club qu'il a répondu par la négative à toutes les rubriques figurant sur le questionnaire « QS-SPORT » (voir ci-contre le questionnaire).

- **Un certificat médical est nécessaire** en cas de réponse positive à au moins une des rubriques du questionnaire « QS-SPORT »

- **Un certificat médical est nécessaire** si la mention « tennis en compétition » est souhaitée et non mentionnée sur le certificat en notre possession .

Ce nouveau certificat médical ainsi obtenu devra être présenté au club afin que ce dernier puisse renouveler la licence de l'intéressé.

Partie à compléter à la main

Pour les adultes :

Je, soussigné(e), M/Mme [Prénom NOM] _____

atteste avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N° 15699*01 et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du sportif.

Ou pour les mineurs :

Je, soussigné(e), M/Mme [Prénom NOM] _____

En ma qualité de père / mère / tuteur de l'enfant [Prénom NOM] _____

atteste qu'il/elle a renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01 et a répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Date et signature du représentant légal